



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2024



Le Budget Primitif

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est construit sur le respect de 5 principes qui font l'objet d'un contrôle budgétaire exercé par le préfet en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

- Le principe d'**annualité**, assoupli par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, portant élargissement des mécanismes de pluri-annualité, qui exige que le budget soit défini pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.
- Le principe de **l'équilibre réel** qui implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).
- Le principe d'**unité** qui suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune.
- Le principe d'**universalité** qui implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget et que les recettes financent indifféremment les dépenses. Il s'agit de l'universalité des recettes et cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- Le principe de **spécialité des dépenses** qui consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Conformément au **rapport d'orientation budgétaire** qui vient de donner lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales.

Sommaire

1. Balance budgétaire communale 2023

2. Contexte général et grands équilibres

- 2.1. Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire
- 2.2. Fiscalité directe locale
- 2.3. Présentation globale du budget primitif 2024

3. La section de Fonctionnement

- 3.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.2. Les dépenses de fonctionnement

4. La section d'Investissement

- 4.1. Les recettes d'investissement
- 4.2. Les dépenses d'investissement

5. Situation de la dette

1. Balance budgétaire communale 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 15 269 860,95 € 10 925 725,00 € sans le prélèvement	Prévu : 15 269 860,95 €
Réalisé : 10 508 216,93 € Soit 96,17 %	Réalisé : 16 296 370,18 € Soit 106,72 %
Excédent de fonctionnement : 5 788 153,25 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 7 731 158,92 €	Prévu : 7 731 158,92 € 3 387 022,97 € sans le prélèvement
Réalisé : 3 285 637,53 € Soit 42,49 %	Réalisé : 2 020 120,35 € Soit 59,64 %
Excédent d'investissement : - 1 265 517,18 €	

RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses	Recettes
2 251 905,00 €	926 219,00 €
Résultat : - 1 325 686,00 €	
Résultat total de la section d'investissement : - 1 265 517,18 – 1 325 686,97 = - 2 591 203,18 €	

Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2024
<u>2 591 203,18 €</u>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2024
<u>3 196 950,07 €</u>

2. Contexte général et grands équilibres

2.1 Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire :

Le budget communal 2024 s'inscrit toujours dans un contexte de diminution constante des dotations de Fonctionnement de l'Etat, conséquence directe des engagements budgétaires de la France vis-à-vis de l'Union Européenne pour la réduction du déficit et de la dette publique.

Sous l'effet de la péréquation, la dotation forfaitaire est désormais estimée à 0 €, et la dotation de solidarité rurale, inscrite au Budget Primitif, à 100 000 €.

L'ensemble des activités de tous les services municipaux ont repris le volume et le rythme d'un exercice normal.

C'est pourquoi le niveau des recettes est a minima maintenue et les dépenses de Fonctionnement continuent d'être prévues à la hausse, renforcée en cela par une forte inflation, qui a retrouvé des standards qui n'avaient plus été rencontrés depuis les années 1980.

En 2024 comme lors des derniers exercices, la problématique consiste à préserver l'excédent de la section de fonctionnement afin de maintenir les marges de manœuvre financières et, par là même, la capacité de la Commune et répondre favorablement à la demande d'investissements générée notamment par l'augmentation rapide de la population (+ 12,8 % de 2018 à 2023, malgré une légère baisse de 32 habitants en 2024) et les besoins qui lui sont liés en termes d'équipements.

Il n'y aura pas de recours à un emprunt, au cours de cet exercice.

Au cours de cet exercice 2024, l'objectif est désormais, malgré les problèmes financiers générés par l'inflation, de lancer et/ou concrétiser les opérations d'aménagement énoncées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, aussi bien en études et maîtrise d'œuvre qu'en travaux, avec la finalisation de la rénovation énergétique la mise en conformité, l'extension du local technique et le renouvellement des éclairages scéniques de Sémaphore, la construction de l'Accueil Collectif de Mineurs, l'optimisation thermique passive et la mise en conformité du groupe scolaire Jules Ferry, le réaménagement du parc Montgroux et divers travaux d'isolation par l'extérieur, la préservation du Château de la Prade, le réaménagement de l'avenue de la République, ainsi que sur la modernisation de l'Hôtel de Ville, de la Tour de l'Horloge et de la Crèche municipale.

2.2 Fiscalité directe locale

Avec la réforme de la fiscalité directe locale en 2021, le Conseil Municipal ne vote plus que sur 50% de la base « établissements industriels » de la Taxe Foncière Bâti. Celle-ci représentait 58,5% des bases pour CÉBAZAT en 2020, ce qui signifie une réelle baisse de l'autonomie fiscale de notre collectivité, puisque le vote du taux de la TFB ne représentait plus, de fait, que 71% de ses bases.

La délibération prise le 2 décembre 2021, portant suppression de l'abattement fiscal en faveur des immeubles affectés à des activités de recherche industrielle, dispense ses premiers effets positifs sur nos ressources depuis l'année budgétaire 2023.

Pour l'exercice 2024, l'inflation a des effets néfastes sur les dépenses de la Commune mais également des conséquences positives, notamment sur les bases fiscales revalorisées en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), soit une hausse nominale fixée cette année à 3,9%, l'estimation prévisionnelle des bases foncières, effectuée par les services de l'Etat et retranscrite dans le cadre du document fiscal « état 1259 », non encore transmise à ce jour, entraîne également des recettes supplémentaires.

2.3 Présentation globale du budget primitif 2024

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 596 175,00	002	Excédent 2023 reporté	3 196 950,07
012	Charges de personnel	5 848 000,00	013	Atténuation de charges	110 000,00
014	Atténuation de produits	25 000,00	70	Produits des services, dom	1 751 350,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	1 035 041,00
65	Autres charges de gestion	882 442,00	731	Fiscalité locale	5 026 797,00
66	Charges financières	153 021,00	74	Dotations, subventions	4 153 858,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	75	Autres produits de gestion	478 140,00
68	Dotations aux provisions	5 952,00	76	Produits financiers	17 679,00
042	Opérations d'ordre de transfert	650 000,00	77	Produits spécifiques	10 000,00
			78	Reprise pour provisions	3 683,00
023	Virement section investissement	4 799 408,07	042	Opérations d'ordre de transfert	196 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		15 979 998,07	TOTAL FONCTIONNEMENT		15 979 998,07

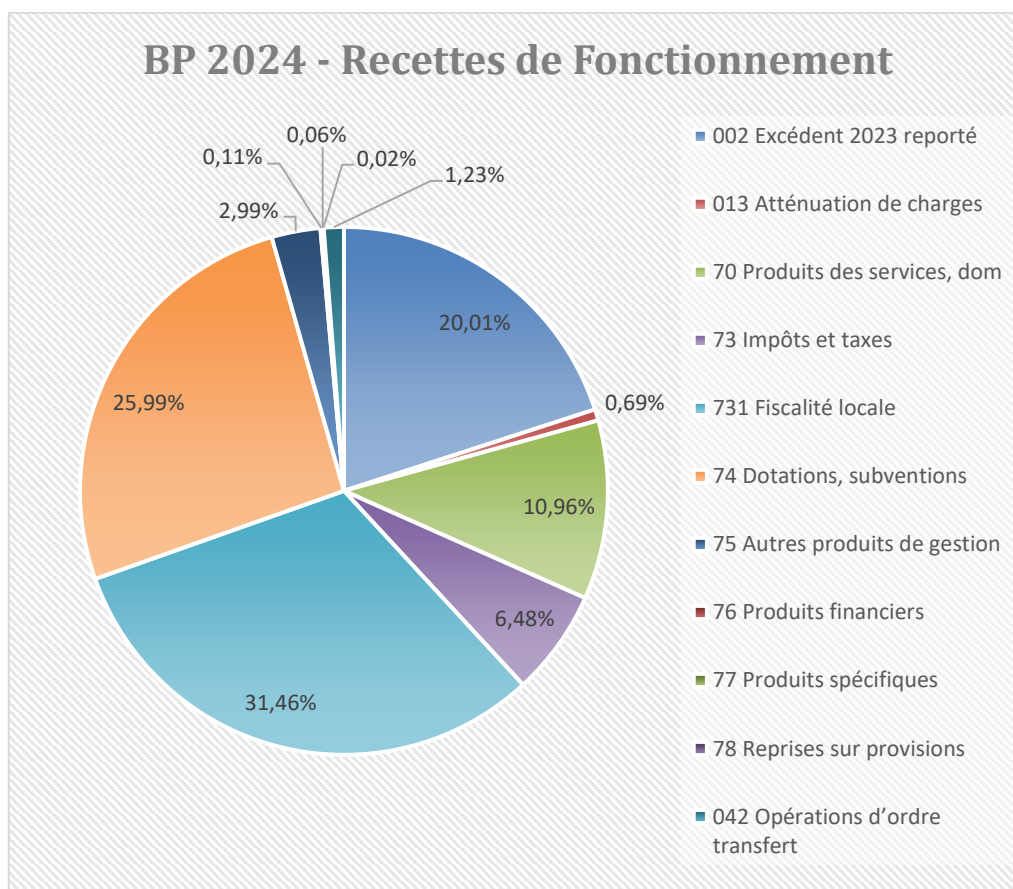
Chap	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits	Chap	Recettes	Restes à réaliser	Crédits
001	Déficit Invest 2023 reporté		1 265 517,18	021	Virement section de Fonct.		4 799 408,07
13	Subventions investissement		0,00	001	Excédent Invest 2023 reporté		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		355 035,00	1068	Excédent de Fonct. 2023 capitalisé		2 591 203,18
20	Immobilisation incorporelles	45 530,00	151 990,00	024	Produits des cessions		154 680,00
204	Subventions équipement versées	233 435,00	237 354,00	10	FCTVA		391 600,00
21	Immobilisations corporelles	306 335,00	3 417 174,07	10	Taxe Aménagement		50 000,00
23	Immobilisations en cours	1 661 205,00	1 200 000,00	13	Subventions investissement	926 219,00	12 915,00
27	Autres immobilisations financières		215 100,00	16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
Op 17	La Prade	5 400,00	297 000,00	27	Immobilisations financières		11 550,00
040	Opérations d'ordre de transfert		196 500,00	040	Opérations d'ordre de transfert		650 000,00
041	Opérations patrimoniales		1 362 500,00	041	Opérations patrimoniales		1 362 500,00
Total		2 251 905,00	8 698 170,25			926 219,00	10 023 856,25
TOTAL INVESTISSEMENT		10 950 075,25		TOTAL INVESTISSEMENT		10 950 075,25	

1. La section de Fonctionnement

La section de Fonctionnement du budget 2024 s'équilibre à hauteur de **15 979 998,07 €**.

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	3 596 175	002	Excédent 2023 reporté	3 196 950,07
012	Charges de personnel	5 848 000	013	Atténuation de charges	110 000
014	Atténuation de produits	25 000	70	Produits des services, dom	1 751 350
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et taxes	1 026 041
65	Autres charges de gestion	882 442	731	Fiscalité locale	5 026 797
66	Charges financières	153 021	74	Dotations, subventions	4 153 858
67	Charges exceptionnelles	20 000	75	Autres produits de gestion	478 140
68	Dotations aux provisions	5 952	76	Produits financiers	17 679
042	Opérations d'ordre transfert	650 000	77	Produits exceptionnels	10 000
			78	Reprise sur provisions	3 683
023	Virement section investissement	4 799 408,07	042	Opérations d'ordre transfert	196 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		15 979 998,07	TOTAL FONCTIONNEMENT		15 979 998,07

1.1 Les recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : 3 196 950,07 €**

Il s'agit de la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2023 (5 788 153,25 €), l'autre partie de cet excédent (2 591 203,18 €) étant, à due concurrence du déficit d'investissement 2023, capitalisée au compte 1068 (recette d'investissement).

❖ **Chapitre 013 – atténuation de charges : 110 000 €**

Il s'agit des remboursements de salaires versés par l'assurance risques statutaire ou la sécurité sociale, dans le cadre des arrêts maladies, maternité ou accident du travail. Leur estimation est difficile car liée à des paramètres non maîtrisables. Cette recette reste aléatoire, avec une moyenne de recettes de 135 857 € sur les 3 derniers exercices.

❖ **Chapitre 70 – produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 751 350 €**

Après l'épisode Covid, ce chapitre est en reprise complète depuis 2022. Il est constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Concession de cimetière	12 000	+0,0 %	Montant identique
Produits des services culturels (Ecole de Musique, saison Culturelle et festival)	418 000	+11,1 %	Hausse prévisible par rapport à l'activité des services et le réalisé 2023
Produits des services à caractère social (RAMPE et structure multi-accueil « Ile aux Câlins »)	375 000	+9,3 %	Hausse prévisible par rapport à l'activité des services et le réalisé 2023
Produits des services périscolaires (ALSH, garderie) et de restauration scolaire	524 000	+0,8 %	Même constat pour les services Enfance-Jeunesse, avec une hausse du nombre des élèves
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des conventions de mutualisation et de mise à disposition (espaces verts sur voirie, viabilité hivernale)	416 000	+28 %	Remboursement au réel des charges liées à l'exercice de la compétence par la commune. Recette revue à la hausse après un recalcul en 2022.
Redevance d'occupation du domaine public	1 350	0,0 %	Numericable occupation local Ecole Jules-Ferry – maintien de la recette
Autres recettes	5 000	0,0 %	Participation de la MDPH à l'Accueil Collectif de Mineurs
Total général chapitre 70	1 751 350	+10,75 %	Reprise complète des activités et hausse par rapport au réalisé

❖ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 1 035 041 €**

Reliquat de la scission de l'ancien chapitre 73 par la nouvelle nomenclature M57, ce chapitre est constitué principalement de recettes de reversement à caractère intercommunale.

Son tableau est le suivant :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Attribution de compensation en Fonctionnement	789 753	-0,7 %	Montant réajusté en Conseil Communautaire avec l'intégration des bilans des charges transférées lors de la création de Clermont

			Auvergne Métropole et du coût des services communs (ADS, etc.)
Dotation de solidarité communautaire	219 095	+0,0 %	Montant identique
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)	26 193	+0,0 %	Compensation pour perte de recettes occasionnée par la réforme de la taxe professionnelle - stable
Total général chapitre 73	1 035 041	-0,6 %	Ressources en baisse liée à l'ajustement de l'ACF

❖ **Chapitre 731 – fiscalité locale : 5 026 797 €**

Issu également de la scission mise en place par la nouvelle nomenclature M57, ce nouveau chapitre est constitué de recettes fiscales ayant une assise liée au territoire communal.

Son tableau est constitué notamment des recettes suivantes :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Recettes des impositions directes locales et autres impôts ou assimilés	4 742 797	+5,2 %	L'état 1259 prévoit des bases foncières prévisionnelles en hausse, en tenant compte d'un IPCH de +3,9 % et d'une évolution des bases.
Taxe additionnelle aux droits de mutation	220 000	+0,0 %	Recette liée au marché de l'immobilier. Estimation stable malgré une baisse du réalisé
Droits de places	14 000	+0,0 %	Estimation conforme au réalisé
Taxe sur la publicité extérieure	50 000	+25 %	Recette revue à la hausse par rapport aux réalisés 2022 et 2023
Total général chapitre 731	5 026 797	+5,1 %	Ressources en hausse liée à la fiscalité locale et additionnelle.

❖ **Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 4 153 858 €**

Après une « trêve » en 2023, la Loi de Finances 2024 prévoit que la dotation forfaitaire redevient un outil de participation au redressement des Finances Publiques. Elle est calculée à 0 €. La Dotation de Solidarité Rurale est estimée par rapport au réalisé 2023 à 97 182 €, montant qui sera ajusté par Décision Modificative après sa notification.

Les compensations versées par l'Etat, au titre de l'abattement de 50% des bases industrielles de taxes foncières, sont passées de 3 635 673 € à 3 532 034 € au cours de l'exercice 2023, Elles sont notifiées en 2024 à un montant de 3 724 665 €, via l'état fiscal 1259, transmis par la DGFIP le 15/03/2024.

Pour le reste, le cofinancement du domaine culturel (école de musique, saison et festival de Sémaphore) est assuré par l'Etat et le Département (en hausse), la Région (en baisse), ainsi Clermont Auvergne Métropole et d'autres partenaires tels que le Crédit Mutuel ou la SACEM, dont les montants sont identiques à 2022. En 2024, s'ajoute une part du FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Dotation forfaitaire	0	+0,0 %	
Dotation de solidarité rurale	100 000		Estimée et à ajuster après notification dans le cadre d'une DM

FCTVA	1 485		Part du FCTVA versé par l'Etat concernant les dépenses d'entretien du bâtiment
Autres participations de l'Etat	63 908	+6,5 %	Soutien en hausse de 60 000 € de la DRAC pour la saison culturelle ainsi que 3 908 € pour le programme NEFLE
Subventions de la Région	91 000	+49,2 %	Soutien financier de la Région, en hausse pour la Saison (+20 000 €) et le Festival (+10 000 €), ainsi que pour le recours à l'apprentissage
Subventions du Département	60 500	+9 %	Le soutien du Conseil Départemental en matière culturelle est maintenu pour l'école de musique 17 000 € et le festival (9 500 €). Pour la saison culturelle, 5 000 € sont ajoutés aux 29 000 € pour le spectacle Sol Invictus
Subvention Clermont Auvergne Métropole	70 000	+0,0 %	Soutien financier maintenu en matière culturelle (convention cadre avec Sémaphore 35 000 €, résidences d'artistes 15 000 € et festival 20 000 €)
Autres organismes	23 300	-28,0 %	Le partenariat avec le Crédit Mutuel est terminé depuis 2022, ainsi que le remboursement d'intérêts par Trisomie 21. Les recettes sont constituées par la fondation Crédit Agricole (16 500 €), la Sacem (4 000 €) et le remboursement de frais de transports piscine par le SMTC (2 800 €)
Communes membres	19 000	+6,5 %	Remboursement de Blanzat, Châteaugay, Durtol et Nohanent d'une quote-part de charges de fonctionnement de l'école de musique – ajusté par rapport au réalisé 2023
Etat – compensations au titre des exonérations de taxes locales (TF, TH...)	3 724 665	+2,5 %	Les compensations TF sont notifiées avec l'état fiscal 1259, le montant est en hausse par rapport au notifié 2023 (3 635 673 €). Attention toutefois au réalisé final, qui est de 3 532 034 €.
Total général chapitre 74	4 153 858	+3,9 %	Hausse due aux subventions de la Région à la Culture et à l'intégration de la DSR au BP

❖ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 478 140 €**

Il s'agit des revenus des immeubles, notamment constitués du revenu des logements communaux, du loyer du site du Pôle de Proximité de Clermont Auvergne Métropole, de la régie publicitaire du magazine municipal mais dont les principaux crédits sont issus des locations de salles du Domaine de la Prade, de Sémaphore et de la Salle des Fêtes au domaine de la Prade. Reprise complète des activités.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Locations Sémaphore	50 000	+100,0 %	Ajustement par rapport au réalisé et estimation du service

Locations Domaine de la Prade	265 000	+10,4 %	Ajustement par rapport au réalisé et estimation du service
Locations Salle des fêtes	30 000	+7,1 %	Ajustement par rapport au réalisé et estimation du service
Parking communal Impasse du Pont	2 850	-8,1 %	Prévu ajusté au réalisé
Bail du site du Pôle de Proximité avec Clermont Auvergne Métropole	19 590	+0,0 %	Maintien
Bail commercial La Poste	5 300	+3,9 %	Prévu ajusté au réalisé
Bail SISPA rue des Farges	9 800	+0,0 %	Maintien
Régie publicitaire magazine municipal	12 000	+9,1 %	Prévu ajusté au réalisé
Remboursement charges de la Ville par le CCAS	30 000	+42,8 %	Passage de 50% à 80% du temps de mise à disposition d'un agent communal au CCAS
Autres recettes dont logements communaux	33 600	+18,5 %	Prévu ajusté à la hausse annuelle des loyers et au réalisé
Ex-recettes exceptionnelles	20 000		Maintien
Total général chapitre 75	478 140	+16,4 %	Reprise complète des activités de location et transfert de crédits

❖ **Chapitre 76 – produits financiers : 17 679 €**

Ce chapitre prévoit l'intégration des montants issus de la convention de remboursement de dette signée avec Clermont Auvergne Métropole le 15 novembre 2017 relative à la quote-part d'intérêts d'emprunt liée aux compétences transférées.

❖ **Chapitre 77 – produits spécifiques : 10 000 €**

Depuis 2023, ce chapitre reprend les recettes liées aux annulations de mandats antérieurs (c/ 773 - prévu à 10 000 €) et la réalisation des produits des cessions des immobilisations (c/775), qui sont prévus au chapitre 024 (recettes d'investissement).

❖ **Chapitre 78 – reprises sur provisions : 3 683 €**

Ce chapitre est consacré à la reprise des crédits inscrits et réalisés, lors de l'exercice antérieur, au chapitre 68 des dépenses de Fonctionnement, au titre des provisions pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

Pour 2022, le montant a été initialement fixé, sur proposition du comptable public, par la délibération DEL2023-032 du 13 avril 2023, à un montant de 3 683,82 €.

❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 196 500 €**

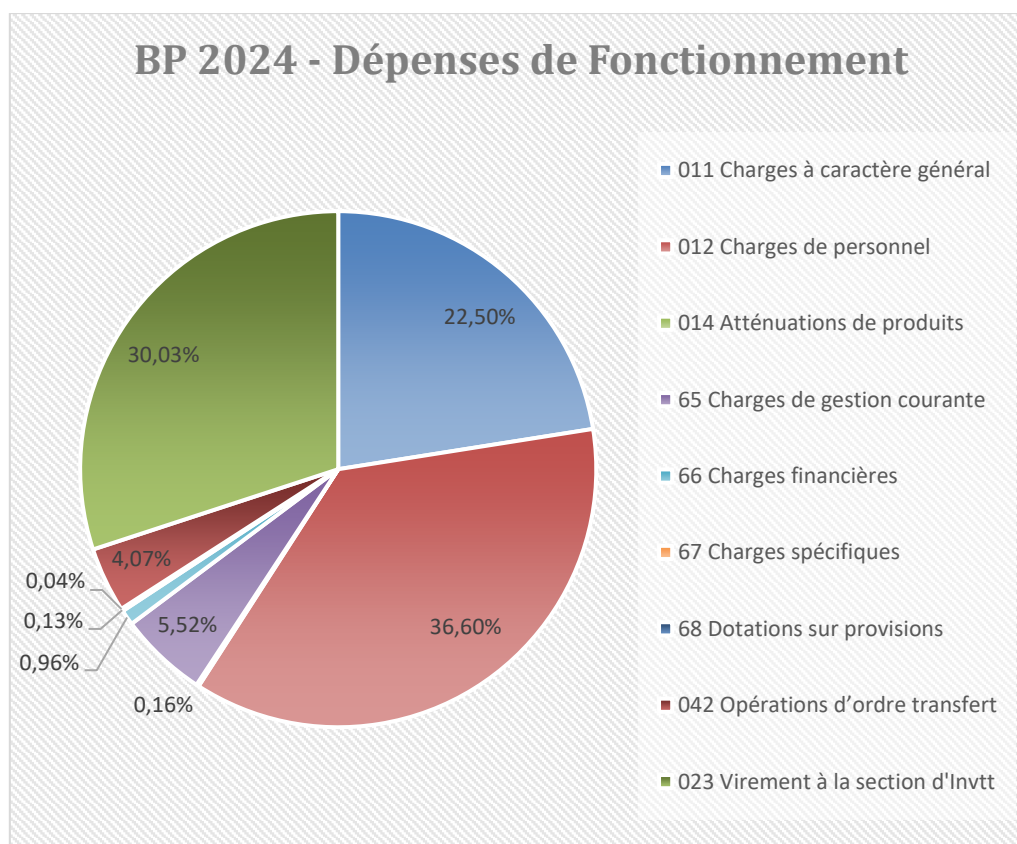
Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Il s'agit de crédits correspondant à :

- D'une part, l'amortissement des subventions transférables au compte de résultat de la commune (60 000 €), c'est-à-dire les subventions reçues de la part de divers organismes (Etat, Département, CAF, Ophis etc), pour le cofinancement des dépenses d'investissement qui font elles-mêmes l'objet d'un amortissement annuel des biens immobilisés, inscrit et réalisé en dépense de Fonctionnement ;
- D'autre part, la reprise de l'amortissement de biens inscrits au c/ 2041582 et transférés à Clermont Auvergne Métropole, pour un montant de 136 500 €.

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de forte inflation d'augmentation des besoins de la population, reste un enjeu primordial permanent pour les services.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 – charges à caractère général : 3 596 175 €.**

Ce chapitre est celui qui est le plus impacté par les effets des différentes crises (sanitaire en 2020-2021, et désormais liée à l'inflation) avec une hausse du réalisé 2023 (3 170 359,19 €), soit un écart de +26,6 % par rapport à 2022 (2 544 962,47 €), après des hausses annuelles de

- +14,9 % entre 2022 et 2021 (2 214 080,69 €),
- +10,7 % entre 2021 et 2020 (2 000 602,03 €),

Soit un réalisé moyen de 2 482 501,10 € entre 2020 et 2023.

Le travail de fond des services destiné à contenir l'augmentation des charges à caractère général est maintenu et structuré, mais certaines d'entre elles sont toutefois hors de contrôle local, à l'image des fluides – électricité et gaz essentiellement -, qui ont inévitablement un impact sur l'ensemble des activités des prestataires et fournisseurs des services de la Commune.

La reprise complète des activités des services étant actée depuis 2022 (restauration scolaire, Sémaphore et école de musique, Cébazat événements, animations et manifestations municipales etc), les dépenses du chapitre 011 subissent désormais les conséquences de l'inflation, accentués par les nombreuses normes sanitaires, environnementales et de mise en conformité.

La maintenance, l'entretien et la gestion des équipements existants et construits ces dernières années (Maison des associations et Salle des fêtes, Maison des jeunes, Relais Petite Enfance) et le recours à la location ou au crédit-bail plutôt qu'à l'achat, pour des fournitures et services (notamment logiciels hébergés à distance, véhicules électriques et leurs batteries qu'il n'est plus opportun de faire entrer dans l'actif de la Ville, génèrent désormais des charges supplémentaires.

Ce chapitre est constitué notamment des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Achats de prestations de services 6042	558 000	-6,2 %	Statu quo pour Cébazat événements. Pour la Culture, baisse en trompe-l'œil, 90 000 € ayant été transférés au c/6288 pour les frais d'hébergement et de repas des spectacles ne donnant pas lieu à recettes (à la demande du comptable)
Dépenses de fluides et d'énergie 60611, 60612, 60618, 60621,60622	840 200	+1,8 %	Sont concernées les dépenses : <ul style="list-style-type: none"> • d'eau (45 000€) • d'électricité (500 000 €), • de gaz (260 000€), • de combustibles (15 000€) • de carburants (20 200€). C'est le secteur de dépenses le plus directement impacté par la détérioration du marché de l'énergie
Alimentation 60623	265 650	+10 %	Secteur touché par l'inflation. Ajusté sur le réalisé, concernant notamment le restaurant scolaire
Fournitures diverses et petits équipements 60628, 60631, 60632, 60636, 6064, 60668, 6068	316 658	-4,7 %	Ajustement au réalisé et volonté de continuer à maîtriser les dépenses
Affranchissement 6261	24 425	+0,7 %	Maintien des crédits et ajustement au réalisé
Frais de télécommunications 6262	60 000	-29,6 %	Ajustement au réalisé et volonté de continuer à maîtriser les dépenses
Bâtiments 615221	30 000	-2,6 %	Ajustement au réalisé et volonté de continuer à maîtriser les dépenses
Contrats prestations de services et locations, contrats de maintenance, honoraires etc. 611, 61221, 61358, 614, 61521, 61551, 61558, 6156, 6182, 6188, 62268, 6228	559 235	-0,2 %	Maintien des crédits pour les prestations d'entretien et de maintenance des équipements, fourrière animale, services informatiques, locations de matériels, recours au crédit-bail, analyse des repas de la cantine, frais notariés, collecte et traitement des déchets verts
Primes Assurances 6161, 6162 et 6168	91 000	-45,8 %	Secteur en forte baisse avec le marché des assurances passé et sans l'assurance dommage-ouvrage passé pour l'ACM, conclus en 2023
Versements organismes de formation 6184	43 445	+7,8 %	Formations payantes hors CNFPT (budget prévu à 20 000 €). Maintien du niveau de formation à l'utilisation des logiciels-métiers (restauration scolaire, petite-enfance, espaces verts etc)
Communication 6231, 6236, 6238	173 825	+9,3 %	Combinaison du développement de la communication autour des manifestations et de la hausse des prix (papier, prestations etc)
Fêtes et cérémonies 6232	170 250	+9,5 %	Budget en hausse des festivités et animations municipales (Printemps

			de Cébazat, fête nationale, forum des associations, diverses animations autour des JO, vins d'honneur)
Ecoles (crédits de fonctionnement et renouvellement des livres bibliothèque)	40 139	+4,9 %	Le budget 2023 propose une augmentation de 5% des crédits affectés par élève, avec 686 élèves (-1) à la rentrée 2023
Transports collectifs 6245	30 810	+21,8 %	Les charges liées aux transports collectifs (écoles, service Enfance-jeunesse) sont impactées par la hausse des coûts des carburants
Cotisations organismes divers 6281	19 537	+9,4 %	Frais d'adhésion à divers organismes (VVF, Femmes élus du PDD, APVF, Club de la presse etc.) – Hausse des cotisations, ex. ADUHME (+11,7%, de 7 440 à 8 312 €)
Frais de gardiennage 6282	44 000	+59,4 %	Sécurisation des sites et des évènements communaux, y compris la saison culturelle. Le déploiement des contrôles d'accès doit permettre de limiter les charges
Frais de nettoyage 6283	61 000	+6,4 %	Prestations de nettoyage des bâtiments (vestiaires notamment) – Hausse dues notamment aux charges salariales et aux normes sanitaires et de sécurité
Autres services extérieurs 6288	201 790	+126,3 %	Ajustement au réalisé. Augmentation due à un redéploiement des frais liés aux spectacles (90 000 € - voir c/6042) et à l'inscription de crédits relatifs aux animations culturelles (48 000 € - fête de la musique, marché nocturne, cinéma en plein air). D'autres crédits concernent des prestations et intervenants extérieurs (tous services, notamment informatiques)
Taxes foncières et autres impôts versés 63512, 637	43 500	+14,5 %	Constitué notamment de certaines taxes (foncières notamment) et droits d'auteur. Ajusté au réalisé
Total général chapitre 011	3 596 175	+2 %	Le chapitre 011 est un lieu permanent de lutte entre la volonté de contrôler les dépenses et la volatilité de certaines dépenses, liées notamment à l'énergie

❖ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 5 848 000 €.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. La tendance à la hausse de ces dépenses se poursuit pour l'année 2024. L'impact des décisions nationales reste fort, mais permet aux agents de faire face à l'inflation importante depuis le début de l'année 2022. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé, en juin 2023, un ensemble de mesures salariales qui soutiennent plus particulièrement les moyens et les bas salaires.

La commune de Cébazat va devoir assumer en année pleine les décisions gouvernementales de lutte contre l'inflation :

- Revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 qui évolue de 4,85 € à 4,92 € ;
- Revalorisation des bas salaires, jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023 (concerne les grilles indiciaires des agents de catégorie C et B) ;
- La prise en charge des abonnements transport par la collectivité, portée de 50 à 75% depuis le 1^{er} septembre 2023 ;
- Revalorisation des frais de mission depuis la rentrée 2023 : face à l'augmentation des coûts, il s'agit de mieux compenser les remboursements des prix des nuitées et des prix des repas dans le cadre des déplacements des agents ;
- Revalorisation du barème de monétisation du CET : les jours de CET peuvent être utilisés ou monétisés. Le barème de leur monétisation est revalorisé pour contribuer au pouvoir d'achat des agents qui les monétisent (Revalorisation de 10 % des indemnités forfaitaires : Agent de catégorie A : de 135 € brut à 150 € ; Agent de catégorie B : de 90 € brut à 100 € ; Agent de catégorie C : de 75 € brut à 83 €).

Pour l'année 2024, d'autres mesures nationales impactent le chapitre du personnel et en particulier celles issues du décret du 28 juin 2023, qui a procédé à une revalorisation des rémunérations de cinq points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des personnels (fonctionnaires et contractuels).

La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 est de + 1,13 %. Le montant brut mensuel est maintenant de 1766,92 €. Cette augmentation impactera surtout les deux contrats d'apprentissage.

L'octroi de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public au 1^{er} janvier 2024 aura pour effet de neutraliser l'impact de la hausse du SMIC sur les traitements. Une hausse de 3,1 % du SMIC aurait été nécessaire pour que l'indice minimum de traitement soit de nouveau rehaussé.

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, la collectivité poursuit la démarche d'adaptation des services municipaux à l'augmentation de la population et affine son organisation en interne :

- Le poste de directeur général adjoint a été pourvu en octobre 2023 et celui d'assistant administratif au service enfance Jeunesse en février 2024 ;
- Au service de Cébazat Evénements, deux agents à temps non complet (20 heures hebdomadaires) ont été recrutés. Ils devraient apporter un plus au service, en permettant de faire face au départ d'un agent vers le service enfance/jeunesse et de répondre à l'augmentation des demandes de locations des salles du site de la Prade ;
- Trois remplacements pour des congés maternité sont prévus sur l'année 2024 ;
- Le contrat d'assurance statutaire augmente de 5 % en 2024 du fait de la réforme des retraites de 2023, dans le but de s'adapter au recul de l'âge de départ à 64 ans ;
- La mise en place des titres-restaurant en fin d'année 2024, afin de rendre la collectivité plus attractive en termes de recrutement, engendrerait un montant de dépenses supplémentaires de 20 000 €.

Les dernières évolutions pour l'année 2024 voient une augmentation des taux de cotisations vieillesse, tant pour les employeurs privés que les employeurs publics. Ce changement était inscrit en annexe de la loi portant réforme des retraites de 2023 et s'accompagne de compensation pour les employeurs.

Pour les agents publics du régime général : la cotisation vieillesse (part employeur) augmente de 1,90 % à 2,02 %. Elle est compensée par une réduction du taux de la cotisation AT-MP de 1,81 % à 1,72 %.

Pour les fonctionnaires à la CNRACL : La contribution CNRACL (part employeur) augmente de 30,65 % à 31,65 %. Elle est compensée par une réduction du taux de la cotisation maladie, maternité et invalidité de 9,88 % à 8,88 %.

Le chapitre 012 est notamment constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Autre personnel extérieur 6218	9 300	+9,4 %	Remboursement partiel des charges du régisseur de l'école de musique de la Vallée du Bédât – Ajusté sur le réalisé 2023 (9 299,81 €)
Versement transports 6331	65 000	+4,8 %	Evolution de la base
Cotisations CNFPT / CDG 6336	62 000	+3,3 %	Ajusté au réalisé
Rémunération principale, autres indemnités, NBI, SFT, etc. 64111, 64112, 64118	3 335 000	+1,1 %	Evolution de la base (notamment recrutements et évolution des carrières)
Autres rémunérations (intermittents, contractuels, apprentis) 64131, 64138, 6417	605 100	+7,9 %	Contractuels en renfort et en remplacement d'agents titulaires (espaces verts, enfance-jeunesse notamment), apprentis, intermittents du spectacle (Culture)
Médecine du travail, pharmacie 6475	20 000	+ 0,0 %	Stable
Cotisation CNAS 6474	37 000	+5,7 %	Maintien de l'offre CNAS au bénéfice des agents et retraités
Cotisations URSSAF 6451	650 000	+35,4 %	Ajustement au réalisé 2023 (622 632,62 €), en forte hausse
Cotisations Retraite 6453	820 000	+2,5 %	Evolution de la base et ajustement au réalisé (797 688,85 €), en forte hausse également
Cotisations Assurance Chômage 6454	28 000	+12 %	Ajusté au réalisé (27 280,98 €)
Cotisation Assurance Personnel 6455	138 000	+15 %	Ajustement au réalisé (127 601,77 €) et à l'évolution des effectifs
Autres charges diverses 6478 6488	38 000	+ 0,0 %	Dont 20 000 € pour la participation aux chèques-déjeuners
Total général chapitre 012	5 848 000	+5,3 %	Malgré une maîtrise permanente de la masse salariale, une hausse est entraînée par le GVT, les recrutements, l'augmentation du point d'indice, la reprise complète des activités et les services rendus à une population croissante

❖ **Chapitre 014 – atténuations de produits : 25 000 €.**

Ce chapitre est composé de la contribution de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). En attendant la notification en cours d'exercice, elle est estimée à 25 000€, par rapport au réalisé 2023 qui était d'un montant de 23 399 €.

❖ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 882 442 €.**

Ce chapitre est très inflationniste depuis 2023 (2022-2023 : +20,9% ; 2023-2024 : +9,9%), notamment avec le transfert des dépenses liées à l'informatique « en nuage », des droits d'auteurs des spectacles et les frais liés à la gestion des acquisitions réalisées par EPF-Auvergne pour le compte de la Commune.

Il est constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2024	Evolution par / BP 2023	Commentaires
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	139 500	+0,7 %	Ajusté au réalisé 2023
Informatique en nuage (achat de logiciels et licences en « cloud » - IAAS/SAAS/PAAS)	71 300	-12,5 %	Dépenses liées à l'informatique en nuage. Ajusté au réalisé et au programme de la saison
Redevances pour concessions, brevets... droit et valeurs similaires	60 600	+15,2 %	Crédits relatifs aux droits SACEM, SACD etc... Ajusté notamment au réalisé et au programme de la saison
Créances éteintes et non-valeur	4 000	+0,0 %	0 réalisé en 2023 mais maintenu vu le contexte social, en attente de notifications du comptable public
Contribution EPF SMAF	59 758	+214,5 %	Forte hausse due notamment aux impôts fonciers (22 365 €) et au bilan de gestion N-1 (37 393 €)
Contribution SIEG	71 000	+0,0 %	Stable au prévu et au réalisé (2022 : 70 374,58 € et 2023 : 69 874,86 €)
OGEC Ecole Sainte Cécile	70 000	+40 %	Estimation ajustée par rapport au réalisé 2023 : 71 558,05 €
CCAS	135 000	+8,0 %	La subvention au CCAS est augmentée par rapport à la hausse du temps de travail de l'agent communal mis à disposition (de 50 à 80% d'un TC)
Subventions associations et autres personnes de droit privé et public	179 284	+3,5 %	Il s'agit de subventions aux associations et aux projets portés par les écoles (117 884 €), pour les troupes en résidence (57 000€) en hausse de 2 000 €, ainsi qu'une participation aux formations BAFA au sein du service Enfance-jeunesse (4 400 €)
Charges diverses	72 000	+10,8 %	Reversements des inscriptions élèves Ecole de Musique aux communes de Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Durtol. Ajusté au réalisé : 69 986,16 €
Charges transférées du chapitre 67	20 000	+0,0 %	Concerne les charges exceptionnelles M14, hors annulation de titres antérieurs
Total général chapitre 65	882 442	+10,3 %	Le chapitre 65 intègre notamment de nouvelles dépenses issues des autres chapitres

❖ **Chapitre 66 – charges financières : 153 021 €.**

Ce montant est constitué par les intérêts d'emprunts de la dette communale (139 570 €) ainsi que les charges d'actualisation due à l'EPF SMAF (16 305 €), auxquels il convient d'ajouter, au nom du principe de sincérité budgétaire, les intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts, ces derniers n'ayant pas été tous contractés au 1^{er} janvier de l'exercice.

Pour le budget 2024, les intérêts des emprunts étant en règle générale dégressifs, le montant des crédits prévus au compte 66112 est négatif (- 2 853,64 €), dans la mesure où il intègre à la fois la contre-passation (négative) des écritures passées en 2023 au titre des ICNE (62 376,65 €) et également la passation des ICNE 2023 (59 523,01 €).

La différence est arrondie au 0 ou au 5 directement inférieur afin de ne pas bloquer le paiement des autres dépenses du chapitre 65.

Ce montant négatif, qui est une exception budgétaire et comptable, continuera jusqu'à ce qu'un futur emprunt vienne transformer le volume des ICNE en montant positif d'un exercice à l'autre.

❖ **Chapitre 67 – charges spécifiques : 20 000 €**

Avec la M57, ce chapitre ne concerne plus que les crédits liés à des annulations de titres de recettes sur des exercices antérieurs (10 000 €).

❖ **Chapitre 68 – dotations aux provisions : 5 952 €**

Comme il a été indiqué, ci-dessus, au sujet du chapitre 78 « reprises sur provisions », la Commune a mis en place en 2021, dans le cadre de l'application du principe de sincérité budgétaire, une provision pour dépréciations des actifs circulants (créances douteuses).

En 2022, le montant était de 3 002,99 € (prévu 3 003 €).

Pour l'exercice 2023, dans le cadre d'une nouvelle délibération prise ce jour, il est inscrit, sur proposition du comptable public, un nouveau montant de 3 683,82 € (prévu budgétaire 3 684 €).

❖ **Chapitre 023 d'ordre - virement à la section d'investissement : 4 799 408,07 €**

❖ **Chapitre 042 d'ordre - transfert entre sections : 650 000 €**

Ce chapitre valorise les dotations aux amortissements des biens immobilisés (650 000 €). On retrouve les mêmes crédits en recettes d'Investissement au chapitre 040.

2. La section d'Investissement

La section d'Investissement du budget 2024 s'équilibre à hauteur de **10 950 075,25 €**.

	Recettes	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
021	Virement section de fonctionnement		4 799 408,07
001	Excédent 2023 reporté		0,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		2 591 203,18
024	Produits des cessions		154 680,00
10	FCTVA		391 600,00
10	Taxe Aménagement		50 000,00
13	Subventions investissement reçues	926 219,00	12 915,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
27	Immobilisations financières		11 550,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		650 000,00
041	Opérations patrimoniales		1 362 500,00
	Total	926 219,00	10 023 856,25
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		10 950 075,25 €

	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
001	Déficit 2023 reporté		1 265 517,18
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		355 035,00
20	Immobilisation incorporelles	45 530,00	151 990,00
204	Subventions équipement versées	233 435,00	237 354,00
21	Immobilisations corporelles	306 335,00	3 417 174,07
23	Immobilisations en cours	1 661 205,00	1 200 000,00
27	Autres immobilisations financières		215 100,00
Op17	La Prade	5 400,00	297 000,00
040	Opérations d'ordre transfert sections		196 500,00
041	Opérations patrimoniales		1 362 500,00
	Total	2 251 905,00	8 698 170,25
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		10 950 075,25 €

2.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement du BP 2024 sont constituées des chapitres suivants :

Restes à réaliser (RAR) 2022 : 926 219,00 €
--

Parmi ces restes à réaliser, se trouvent les recettes d'investissement suivantes, qui reposent sur opérations d'aménagement et des dépenses d'investissement qui sont déjà ou seront prochainement réalisées et ordonnancées :

- ✓ Subvention attribuée par la Région, imputée au c/ 1312 au titre de l'extension du système de vidéoprotection avec le déploiement de 7 caméras supplémentaires (24 838 €) ;
- ✓ Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de 25 000 €, pour l'achat d'équipements destinés à l'Accueil Collectif de Mineurs ;
- ✓ Remboursement par l'OPHIS de 33 640 €, au compte 1318, au titre des travaux d'éclairage public et de branchement électrique effectués par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63 ou SIEG63) dans le cadre de la ZAC des 3 Fées ;

- ✓ Au compte 1321, une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 209 659 € pour la construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au groupe scolaire Jules Ferry, le reliquat d'une autre, d'un montant de 66 751 € attribuée par l'Etat au titre de la rénovation des gradins de l'équipement culturel Sémaphore (32 126 €) et de la rénovation énergétique et la mise en conformité de Sémaphore (34 625 €), ainsi qu'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de rénovation de Sémaphore (13 580 €) ;
- ✓ Subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes de 10 000 € pour la rénovation énergétique et la mise aux normes de Sémaphore – c/ 1322 ;
- ✓ Subvention de 48 667 € du Conseil Départemental, au titre du FIC, destinée au financement des travaux de construction de l'Accueil Collectif de Mineurs – c/ 1323 ;
- ✓ Au compte 13251, la participation financière de Clermont Auvergne Métropole au titre du dispositif « Chaleur + Demain » avec 154 160 € concernant les travaux de mise en œuvre de cette rénovation par la géothermie ;
- ✓ Remboursement par l'OPHIS de 17 160 €, au compte 1328, des frais d'études réalisées dans le cadre de la ZAC des 3 Fées ;
- ✓ Sur le même compte, la participation financière de la Caisse d'Allocation Familiales pour les travaux d'aménagement d'un Relais Petite Enfance au groupe scolaire Jules Ferry, pour un reliquat à solder de 22 764 €, ainsi que d'un montant de 300 000 € pour les travaux de construction de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Au-delà des RAR de l'année 2023, le budget 2024 prévoit **10 023 856,25 €** de crédits nouveaux de recettes d'investissements.

❖ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté par anticipation : 0,00 €**

❖ **Chapitre 021 d'ordre - virement de la section de fonctionnement : 4 799 408,07 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

❖ **Chapitre 024 – Produits de cessions : 154 680 €**

Sont inscrites ici les recettes provenant de vente de terrains ou d'immeubles.

Le budget prévoit notamment la vente des parcelles dont les cessions sont en cours de finalisation : AO73 (1 690 €) et 2 parcelles AO576 (pour un total de 152 990 €).

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 032 803,18 €**

Dans le cadre de ce budget, ce chapitre est constitué des recettes issues :

- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 391 600 €, avant notification, montant directement lié aux dépenses réelles d'investissement réalisées en 2022,
- de la quote-part de 70% des recettes de taxe d'aménagement, partage en lien avec les transferts de compétences vers Clermont Auvergne Métropole (50 000€),
- d'une partie de l'excédent de Fonctionnement 2022 capitalisé au compte 1068 : 2 591 203,18 €.

❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 12 915 €**

Ce chapitre prévoit 2 recettes au titre des opérations suivantes :

- ✓ Remboursement par l'OPHIS de 5 100 €, au compte 1318, pour les travaux de réfection du câblage rue Marguerite Yourcenar, dans le cadre de la ZAC des 3 Fées ;
- ✓ Subvention du rectorat de 7 815 €, au compte 1311, pour les projets NEFLE menés par les écoles élémentaires communales ;

❖ **Chapitre 16 – Emprunts et assimilés : 0,00 €**

Il n'est pas prévu le recours à un nouvel emprunt sur cet exercice.

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 11 550 €**

Ce chapitre prévoit le remboursement de la quote-part d'annuité de dette correspondant aux compétences transférées par Clermont Auvergne Métropole.

❖ **Chapitre 040 d'ordre - transfert entre sections : 650 000 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, à savoir les dotations aux amortissements des biens immobilisés.

❖ **Chapitre 041 d'ordre - opérations patrimoniales : 1 362 500 €**

Il s'agit de crédits, dont on retrouve le même montant en recettes d'investissement au même chapitre, destinés à effectuer les écritures d'ordre :

- pour la régularisation en dépenses définitives des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux, qui vont s'inscrire également en dépenses d'investissement au chapitre 041, principalement pour le marché des travaux de construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au groupe scolaire Jules Ferry (50 000 €) ;
- pour la rétrocession de parcelles acquises par l'EPF Auvergne pour le compte de la Commune, à hauteur de 755 000 € ;
- au titre de diverses autres régularisations, telles que la cession à titre gratuit au SISPA Vivre Ensemble (72 500 €) ainsi que l'extension du cimetière (485 000 €).

2.2 Les dépenses d'investissement :

Restes à réaliser (RAR) 2023 : 2 251 905,00 €
--

Par l'intermédiaire de ces restes à réaliser, le budget d'investissement 2024 permettra notamment de financer :

- ✓ les études relatives à l'aménagement du parc Montgroux (22 764 €), à la rénovation de l'Hôtel de Ville (20 966 €) et de la tour de l'Horloge (16 200 €) ;
- ✓ la participation à l'opération de réaménagement de l'avenue de la République – 1^{ère} année (150 000 €) ;
- ✓ le paiement des prestations de TE-63 concernant, d'une part, les illuminations festives 2023-2024 (16 125 €) et, d'autre part, des opérations hors ZAC (rénovation LED et mise en conformité EP, éclairage sur terrain annexe du CS JM Bellime, fourniture et pose de coffrets électriques sur la place de la Commune, et réfection de l'éclairage aux abords de Sémaphore – 84 435 €) ;
- ✓ la finalisation d'équipements structurants pour les services, tels que la rénovation et la mise en conformité de Sémaphore (48 656 €), avec notamment avec l'installation de la géothermie et le renouvellement des gradins, la finalisation du marché des systèmes anti-intrusion, l'installation de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Jean-Marie-Bellime (72 209 €) et sur la toiture de la Crèche (21 702 €), le solde de la mise en conformité électrique de l'école élémentaire Jules Ferry pour l'installation des tableaux blancs interactifs (3 162 €), l'aménagement d'un Relais Petite Enfance au sein du groupe scolaire Jules Ferry (9 638 €), la réalisation d'un escalier et une plateforme d'arceaux à vélos (19 416 €), la 3^{ème} phase de la vidéoprotection (34 848 €), le solde de l'aménagement d'une cuisine du Relais Petite Enfance (8 347 €), ainsi que les engagements d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux de construction d'un Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry (1 661 205 €).

Les crédits nouveaux permettront quant à eux la finalisation de la modernisation et la mise en conformité du bâtiment de Sémaphore, la maîtrise d'œuvre, les études associées et le solde des travaux de la construction du futur Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules Ferry, ainsi que les 1^{ers} travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, l'objectif étant de continuer de faire évoluer les équipements publics de notre Ville et d'améliorer la qualité du service rendu à tous les Cébazais.

Ainsi, au-delà des RAR de l'année 2023, le budget 2024 prévoit **8 698 170,25 €** de crédits nouveaux de dépenses d'investissements.

2.2.1 Un programme d'investissement diversifié :

- ❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €**
- ❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 0,00 €**
- ❖ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 151 990,00 €**

Le budget prévoit des crédits affectés aux études pour préparer les investissements et les projets de demain, ainsi qu'à des licences et logiciels informatiques, qui ne sont ni en nuage ni rattachés à du matériel sur site.

Sont inscrits les crédits pour :

- Diverses études pour la construction d'un espace scénique en centre-bourg (22 800 €), la mise en conformité SSI de la salle Guizot (6 000 €), la faisabilité de la mise en place d'un terrain synthétique au CS JM Bellime (6 500 €), une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'école de musique et la création d'une salle de répétition (55 000 €) et une provision de 8 000 € de frais d'études au titre du budget « développement durable » : **98 300 €** ;
- Les prestations de l'équipe chargée des études, du suivi et de conseil concernant la ZAC des trois fées (recettes équivalentes en investissement) : **20 000 €** ;
- Pour divers services, l'achat et l'installation de licences Creative cloud, Photoshop, Acrobat pro, Autocad et Teamviewer et certificat de sécurité : **13 690 €**

- L'installation d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire : **5 500 €** ;
- La refonte du site internet de la Ville : **14 500 €** ;

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 198 100,00 €**

Sont inscrits :

- **7 000 €** pour l'aide financière aux particuliers dans le cadre du plan vélo communal (c/ 20421) ;
- **150 000 €** au titre d'un fonds de concours versé à Clermont Auvergne Métropole pour des projets d'aménagements urbains et de voirie (c/ 2041512) ;
- Hors la ZAC des 3 Fées, **36 000 €** sur le compte 2041582 destinés à financer l'installation d'un éclairage des terrains de foot du complexe sportif de la Prade ;
- Dans le cadre de la ZAC des 3 Fées, **5 100 €** sur le compte 2041582 pour la réfection du câblage rue Marguerite Yourcenar ;

❖ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 3 417 174,07 €**

Sont inscrits dans ce chapitre la majorité des investissements matériels et des travaux envisagés.

En matière de **travaux**, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière :**
Reprises du terrain commun **12 000 €** ;
Rénovation du petit bâtiment d'entrée **4 000 €** ;
- **Espaces Verts – Parc Montgroux :**
Travaux de reprise du chaînage du parement de l'orangerie **40 000 €** ;
Travaux d'évacuation des fontaines 8 500 €, d'installation d'une passerelle dans l'extension 21 000 € et d'un ponton sur le bief 17 500 € : **47 000 €** ;
Travaux de réfection de la toiture des toilettes du parc **14 000 €** ;
Opération d'aménagement d'un théâtre de verdure et d'un bassin d'ornement **674 564,07 €** ;
- **Complexe sportif Jean-Marie-Bellime :**
Achat d'une nouvelle protection pour le sol du gymnase **17 000 €** ;
Travaux de désamiantage et de réfection de la toiture du gymnase Jean Zay : **245 000 €** ;
Construction d'une plateforme pour arceaux à vélos **1 800 €** ;
- **Ecoles :**
Ecole maternelle PM Curie : Fourniture et pose de miroirs dans les toilettes **1 000 €**, travaux de clôture et de mise en sécurité du périmètre **16 000 €** et construction de racks à vélos **750 €** ;
Ecole élémentaire PM Curie : travaux d'aménagement d'un local de poubelles **1 000 €** ;
Ecole élémentaire J Ferry : Fourniture et pose de stores sur les portes-fenêtres côté cour classe 1 **2 000 €**, d'un éclairage au-dessus du tableau blanc classes 2 et 3 **1 500 €**, et révision de l'espace rez-de-chaussée du restaurant scolaire **1 500 €** ;
Groupe scolaire J Ferry : **110 000 €** pour la maîtrise d'œuvre de l'optimisation thermique et la ventilation des bâtiments et **40 000 €** pour la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité incendie ;
- **Petite Enfance et Enfance jeunesse :**
Mise aux normes de la cuisine de la Crèche **20 000 €** ;
Travaux d'aménagement des locaux de rangement et poubelles et du sol du dortoir **95 000 €** ;
Fourniture et pose de climatiseurs dans les salles Escala et Snoezelen, ainsi que les bureaux et le Hall **12 000 €** ;
Travaux d'aménagement d'un SAS d'entrée 4 000 €, ainsi qu'une enveloppe de travaux à définir 10 000 € : **14 000 €** ;
Aménagement de la salle Snoezelen **2 650 €** ;
Installation de stores occultants sur les baies vitrées et de rideaux **5 000 €** ;
Relais Petite Enfance : aménagement de la cour **12 500 €** ;
- **Culture / Sémaphore :**
Rénovation des toilettes publiques **92 000 €** ;
Travaux de réfection de l'éclairage des hublots 1 000 €, du tableau électrique et des prises, notamment dans les loges 5 450 €, fourniture et pose de nez de marches phosphorescents pour

le balcon 10 900 €, installation de blocs de secours 10 000 €, travaux d'extension du local technique 200 000 € et complément de la mission mise en sécurité SSI et accessibilité : **228 350 €** ;

- **Culture / Ecole de musique :**
Travaux de transformation du logement annexe en bureaux administratifs **90 000 €** ;
Câblage pour installer de 2 écrans numériques dans 2 salles de l'école de musique **1 500 €** ;
- **Bâtiments communaux (locaux, logements...) :**
Hôtel de Ville : installation de stores dans le nouveau bureau RH **2 000 €** ;
Logements communaux : travaux d'isolation par l'extérieur des logements du groupe scolaire PM Curie **90 000 €** et installation de portes et fenêtres dans le logement situé au 17 rue des Farges **8 000 €** ;
Fourniture et pose des baies de brassage sur divers sites 10 000 €, d'un système visio et sonnerie pour la salle Prugnard 1 500, et de systèmes anti-intrusion 10 500 € : **22 000 €** ;
- **Infrastructures des bâtiments :**
Maison des Jeunes Agarthia : fourniture et pose d'un système visio à l'entrée et fermeture automatique du petit portail **2 500 €** ;
Complexe sportif JM Bellime : installation d'un contrôle d'accès **25 000 €** ;
Centre Technique Municipal : automatisation de portes sectionnelles **6 000 €** et prestation de bascule des anciens détecteurs et ancienne centrale vers une centrale ATS **6 500 €** ;
- **Sécurité :**
Travaux de mise aux normes électriques dans divers bâtiments **30 000 €** ;
- **Autres aménagements :**
Cadre de vie : aménagements paysagers divers **4 000 €** ;
Complexe sportif La Prade : travaux de réfection du cheminement d'accès aux vestiaires de la Prade **54 000 €** ;
Installation d'une passerelle, maçonnerie comprise, impasse de la Chute **35 000 €** ;
Travaux d'aménagement du rond-point de Châteaugay **50 000 €** ;
Edification de WC publics payants automatisés **65 000 €** ;
Développement durable : construction de divers arceaux pour les vélos **10 000 €** ;

En matière d'**équipements**, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière :**
Acquisition de panneaux d'affichage (horaires et règlement) **1 500 €** et d'une signalétique de communication **550 €** ;
Acquisition de 4 cavurnes **3 400 €** ;
- **Centre Technique Municipal – Cadre de vie :**
Centre Technique Municipal : achat d'outillages divers **6 500 €**, pose d'une chaudière **8 000 €** ;
achat de drapeaux **1 500 €** et de signalisation routière **1 000 €** et de barrières pour fermer l'accès aux chemins **5 000 €** ;
Cadre de vie : rénovation des parois de la serre **3 000 €**, acquisition d'une tondeuse autoportée **30 000 €**, d'un camion ampliroll **70 000 €** et de divers outillages **6 500 €** ;
- **Equipements sportifs :**
Complexe sportif JM Bellime : achat d'un réfrigérateur salle Léo Lagrange **1 000 €** et d'un système de bouton poussoir **600 €** ;
- **Ecoles :**
Ecole maternelle PM Curie : Fourniture et pose de miroirs dans les toilettes **1 000 €** ; achat d'un escabeau pour les ATSEM **1 000 €** ; pose de tringles à rideaux dans la salle de jeux **1 000 €** ;
Ecole élémentaire PM Curie : achat d'un lave-linge **600 €**, de 2 meubles de rangement **400 €** et de 2 bancs **600 €** ;
Ecole maternelle J Ferry : achat d'un réfrigérateur **500 €** et d'une rogneuse de précision **300 €** ;
achat d'une armoire 2 portes, d'un meuble sèche-dessins mobile, d'une colonne haute à bacs et de 6 lits supplémentaires superposés **4 300 €** ; achat de jeux (4 scooters, 3 U-formes à roulettes) et de 2 sèche-dessins pour **850 €** ;

Ecole élémentaire J Ferry : achat de 2 fauteuils de bureau sur roulettes **1 000 €**, de 2 tabourets **250 €**, et de chaises de taille différente **700 €** ;

▪ **Petite Enfance :**

Pour le Relais Petite Enfance, achat d'équipements multimédia **100 €**, d'un tapis d'entrée de la largeur de la porte d'entrée **2 000 €**, d'un récupérateur d'eau **500 €** et de barrières amovibles **800 €** ;

Pour la Crèche, achat d'un lecteur de musique **60 €**, de radiateurs **3 000 €**, et de divers mobiliers (armoires suspendues inox, 5 portes de cuisine, étagère, table pliante, bureau, fauteuils etc) pour **14 080 €** ; achat de 4 jardinières **500 €** et de jouets (véhicule, tunnel transparent) **500 €** ;

▪ **Enfance Jeunesse :**

Pour l'ACM, achat d'une sonorisation portable **350 €** ;

Pour les restaurants scolaires, achat d'un four 20 niveaux **25 000 €**, d'une balance pour la réception des marchandises et pesée des déchets **800 €** et d'une machine à couper le pain **2 800 €** ; d'un véhicule de livraison pour liaisons froides/chaudes entre les restaurants **40 000 €** ; acquisition de chariots de ménage spécifiques restauration et de poubelles de tri des déchets **900 €** ;

Pour le service, achat d'un ordinateur fixe pour l'assistante de direction **1 500 €** ;

Pour les agents des écoles maternelles, achat de 2 lampes de bureau à intensité réglable **100 €**, d'une chaise de bureau **160 €** et de 4 sièges ergonomiques à PM Curie **650 €** ;

▪ **Entretien des locaux :**

Cébazat événements : achat d'un appareil d'injection-extraction **960 €** et d'une petite autolaveuse **4 300 €** ;

Sémaphore : achat d'un lave-vitres **100 €** et de 2 chariots **1 200 €** ;

Achat de 2 aspirateurs **1 600 €** à l'école maternelle J Ferry et élémentaire PM Curie, et de 2 chariots pour le restaurant scolaire PM Curie ;

▪ **Maison des Associations et Cébazat événements :**

Pour la Maison des associations : achat d'un lave-vaisselle **15 000 €** et d'un micro-ondes **800 €** et d'un véhicule électrique pour le service associations **25 000 €** ; achat de tables plastiques **1 000 €**, de barnums **7 000 €**, de corbeilles de propreté **1 100 €**, de cendriers **1 000 €** et de chariots pour le rangement vertical des tables **3 000 €** ;

Pour Cébazat événements : achat d'un réchaud 2 plaques inox **500 €**, d'une sonorisation portable **800 €** et d'un lave-vaisselle **2 500 €** ; achat de 4 tables, 40 chaises pour la salle Platane et de mobiliers de détente, pour un montant de **3 750 €** ;

▪ **Budget écocitoyen participatif – développement durable : 17 000 €** (ajoutés à 7 000 € de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique) pour l'achat de cendriers et d'équipements divers ;

▪ **Festivités - animations :** achat de 2 machines à café – une de taille moyenne et une autre de petite taille **400 €** ; achat d'une table d'appoint **100 €**, d'un organigramme à clés, d'un chariot et d'un bac de rangement pour les vins d'honneur **600 €** ;

▪ **Police - Sécurité - Incendie :**

Renouvellement d'extincteurs **4 000 €**

Achat d'une caméra de « chasse » **200 €** ;

Installation et mise en service de caméras supplémentaires de vidéoprotection **45 000 €** ;

▪ **Informatique des services municipaux :**

Pour Sémaphore : achat de 2 écrans pour l'accueil et les loges **2 800 €**, d'un écran 24" pour la régie **200 €**, d'un Ipad **2 000 €**, d'un dock portable **270 €**, de 3 PC (gestion du son, régie, diffusion média) pour **5 600 €**, ainsi que l'installation et paramétrage de 3 switchs régie/plateau/baie pour **5 500 €**, d'un contrat firewall **900 €** et d'un contrat NAS **250 €** ;

Pour l'école de musique : achat d'un photocopieur **2 000 €**, de 2 écrans numériques **8 000 €** et installation et paramétrage d'un switch **5 000 €** ;

Pour la Maison des jeunes : achat de 4 PC fixe responsable et agent d'animation et d'un écran **5 650 €**, de 4 anti-virus **150 €**, et installation et paramétrage d'un switch **1 800 €** ;

Acquisition de 2 PC portables pour le service accueil population (1) et le télétravail pour le service comptabilité (1) **2 200 €** ; d'un PC portable pour le service de modernisation RH **1 400 €**, de 2

écrans 24'' pour le DST **200 €** et un écran supplémentaire pour l'agent chargé de la gestion du CCAS **160 €** et d'un écran de projection portable pour la Crèche **200 €** ;

Achat d'une imprimante pour le RPE **450 €**, de 2 photocopieurs pour le service RH **2 000 €**, d'une e-station de travail et d'un système de photos pour le service Communication **9 900 €**, d'un PC portable pour la direction du service enfance-jeunesse et d'un PC pour l'assistante de direction **2 700 €** ;

Dans le cadre du Plan de Reprise d'Activités, renouvellement et paramétrage des serveurs, des NAS, augmentation de la mémoire et achat de licences windows pour **47 000 €** ;

Achat de 10 licences anti-virus **400 €** ;

Renouvellement de StormShield pour le CTM, le Cadre de vie et la Crèche **1 300 €**, installation d'un clickshare dans la salle C de la salle des fêtes **1 500 €**, d'un contrat firewall pour Cébazat événements **4 100 €**, contrat NAS **1 900 €** et contrat UTOPIA pour les sites Maison des jeunes, Maison des associations, La Prade et Sémaphore **10 000 €** ;

▪ **Informatique des écoles :**

Fourniture et pose de prises RJ45 dans le bureau de direction de l'école élémentaire PM Curie **500 €**, de packs Office pour les directrices des écoles **350 €**, de 5 switchs installation et paramétrage pour les groupes PM Curie (3) et J Ferry (2) et d'un vidéoprojecteur interactif, installation et paramétrage **26 200 €** ;

▪ **Téléphonie :**

Acquisition d'un téléphone fixe pour la régie de Sémaphore **450 €**, de nouveaux téléphones portables tous services **1 800 €** et d'une provision en cas de casse ou de panne **2 000 €** ;

▪ **Culture :**

Pour l'Ecole de musique, achat de divers instruments de musique **12 000 €** ;

Pour Sémaphore, fourniture et pose d'un éclairage Led au sol backstage **1 000 €**, achat d'un onduleur **300 €**, déploiement d'éclairage Led phase 2 au sein du bâtiment **300 000 €**, d'un sous-patch 12 voix **1 000 €**, d'un talkie-walkie **1 200 €** et d'un sèche-linge **2 500 €** ; achat de supports pour écrans et de mobiliers divers pour le bar, l'entrée et les loges **8 250 €** ; acquisition de rideaux pour les loges, de signalétiques internes et de panneaux de séparation **4 200 €** ;

Pour les 2 bâtiments, renouvellement de l'organigramme des clés **5 000 €** ;

▪ **Bâtiments communaux :**

Mise en place d'une gestion technique du chauffage dans divers autres bâtiments **59 000 €** ;

Déploiement de l'éclairage Led dans divers autres bâtiments **20 000 €** ;

Achat d'un complexe d'équipements fabrique et poêle à pellets, destinés à valoriser les déchets verts communaux **15 000 €** et d'un chauffe-eau pour la Mairie **300 €** ;

Communication : mise en place d'une enseigne lumineuse pour la salle des Fêtes **3 000 €** ;

Achat et pose de cendriers sur divers sites **1 000 €** et de panneaux type « zones de rassemblement » **4 000 €** ;

▪ **Aménagements urbains et autres achats divers :**

Cadre de vie : achat d'arbres et d'arbustes **15 000 €** ;

Parc Montgroux : fourniture et pose d'un défibrillateur à la Maison du Parc **2 600 €** et achat d'une sonorisation permanente **20 000 €** ;

Animations culturelles : fourniture et pose de nouveaux branchements pour le marché nocturne et de 2 nouvelles armoires électriques rue du pont de l'Agage **20 000 €** ;

Accueil population : achat d'un perfo-relieur **900 €** ;

Communication : achat de 6 panneaux « prairie fleurie » **900 €**, de panneaux double face départ et QR Codes pour le « chemin des curiosités » **2 200 €** ;

En ce qui concerne le patrimoine communal, **123 00 €** sont inscrits pour des acquisitions foncières, avec leurs frais notariaux, de terrains nus (15 000 €) et bâtis (15 000 €), ainsi que l'achat de deux parcelles (AI495 et AR161) acquises par l'EPF AUVERGNE pour le compte de la Ville (93 000 €).

❖ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 200 000,00 €**

Destinés au solde, en fin d'exercice, des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction du futur Accueil Collectif de Mineurs au sein du groupe scolaire Jules-Ferry, ainsi que l'ensemble des autres prestations liées à cette opération d'aménagement.

❖ **Opération 17 – Domaine de la Prade : 297 000,00 €**

Cette opération budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement structurantes à réaliser sur le site du Domaine de la Prade.

Sont inscrits les crédits suivants :

- Pour la Maison des associations et la Salle des Fêtes, la rénovation complète du système de volets roulants de la Salle des Fêtes (**25 000 €**), l'aménagement d'un local de stockage pour les vins d'honneur (**5 000 €**) et d'une chambre froide (**10 000 €**), ainsi qu'un support d'affichage pour les associations (**500 €**) ;
- Pour le périmètre du service Cébazat Evénements, la fourniture et la pose d'une nouvelle porte d'entrée (**6 500 €**) et d'une baie de brassage dans le bâtiment A (**2 500 €**), de prises électriques dans la salle Cèdre (**4 000 €**), d'un système anti-intrusion (**8 600 €**), d'un store enrouleur et d'un nouveau moteur pour un autre store (**4 900 €**), la rénovation du sol des salles Cèdre et Platane (**25 000 €**), la création d'une dalle et d'abris/racks à vélos (**10 000 €**) ainsi que l'installation d'une borne électrique sur le parking allée du domaine (**30 000 €**) ;
- Au titre d'autres aménagements : réalisation d'un enrobé sur le parc de stationnement de l'ESAT (**8 000 €**), travaux de mise hors d'eau du château (**112 000 €**), assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du château (**30 000 €**) et travaux conservatoires au rez-de-chaussée de la verrière (**15 000 €**).

2.2.2 Des dépenses obligatoires :

Certaines dépenses viennent, par ailleurs, obligatoirement impacter le budget d'investissement.

❖ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté par anticipation : 1 265 517,18 €**

❖ **Chapitre 16 – Emprunts : 355 035,00 €**

L'amortissement des 5 emprunts communaux (375 520 €) en cours, et de l'avance de 55 000 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales en 2018 (couplée avec une subvention du même montant) pour le financement de la Maison des Jeunes, remboursable sans intérêts sur 5 ans (11 000 € par an – dernier versement).

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 215 100,00 €**

Il s'agit des participations versées à l'EPF AUVERGNE relative aux acquisitions foncières réalisées pour le compte de la Commune.

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 39 254,00 €**

Est inscrite le versement de l'attribution de compensation « Investissement » au profit de Clermont Auvergne Métropole déterminée dans le cadre des transferts de compétences.

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 196 500,00 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes de fonctionnement et concerne l'amortissement des subventions d'équipements reçues.

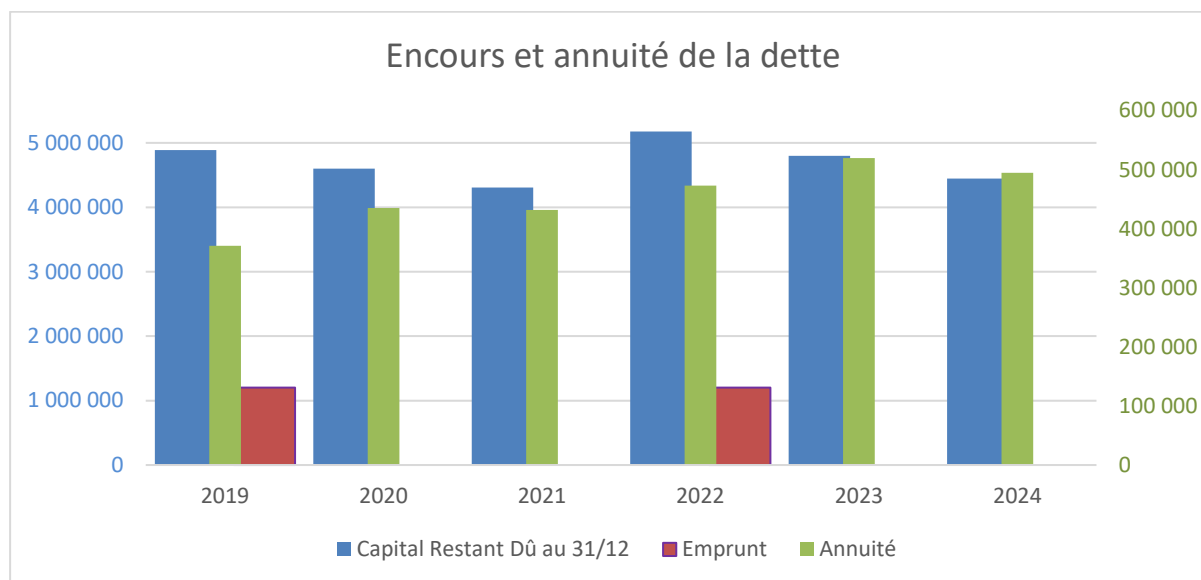
❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 1 362 500,00 €**

Ce chapitre est l'égale contrepartie du montant inscrit en recettes d'investissement sur le même chapitre 041.

3. Situation de la dette

3.1 Capital restant dû (CRD) :

Le Budget Primitif 2024 ne prévoit pas le recours à un emprunt. La projection concernant le capital restant dû est la suivante :



3.2 Détail de l'encours de dette (en €) :

A ce jour, la dette communale est constituée de 5 emprunts en cours d'amortissement auprès de 5 établissements bancaires différents, pour une évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement de la Ville qui s'établit comme suit :

Année (au 31/12)	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 Pré CA	BP 2024
CRD	4 890 124	4 600 288	4 308 434	5 174 786	4 799 267	4 444 236
Capital c/1641	228 496	289 836	291 853	333 648	375 518	Prévu 355 032
Intérêts c/66111	142 598	145 295	139 875	139 265	144 146	Prévu 139 568
Total Annuité	371 094	435 132	431 729	472 913	519 664	Prévu 494 600
Population	8 381	8 711	8 835	8 915	9075	9043
CRD/Population	583	528	487	580	528	491
Annuité/Population	44,28	49,95	48,86	53,05	57,26	54,69

En baisse depuis 2023, la dette par habitant reste très inférieure à l'endettement moyen de la strate, qui était de 796 € par habitant en 2021 et de 797 € en 2022 (source DGCL).